

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 JUILLET 1881.

ERECTION DE LA COMMUNE D'ABOLENS ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. WILLEQUET.

MESSIEURS.

Le hameau d'Abolens a longtemps vécu à l'état de commune séparée. Ce n'est qu'en 1822 qu'il s'établit entre ce hameau et le village voisin de Lens-Saint-Remy une union assez mal assortie, car elle ne satisfait aucune des parties qui la contractèrent, et chacune d'elles désire aujourd'hui la faire cesser. Le conseil provincial, de son côté, estime que la séparation serait utile à tous les intérêts.

Dans ces conditions, alors surtout que la commune projetée établit absolument qu'elle a des ressources suffisantes pour faire face à tous les besoins de son administration, et qu'il est également prouvé que la situation financière de la commune-mère n'en sera aucunement troublée, le retour à l'ancien état des choses, antérieur à 1822, s'impose. Quant à la délimitation des deux communes, elle est conforme à l'ancienne ligne séparative et fixée par les registres du cadastre ; elle est d'ailleurs arrêtée par un plan.

Votre commission approuve le projet de loi, à l'unanimité de ses membres, et elle vous en propose l'adoption,

Le Rapporteur,
E. WILLEQUET.

Le Président,
GUST. PATERNOSTER.

(1) Projet de loi, n° 189.

(2) La commission était composée de MM. PATERNOSTER, président ; WILLEQUET, DE BRUYN, JANSSENS et PECSTEEN.
